



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISÈRE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1 FÉVRIER 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 26/01/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT, Florence BECHNA à Henri HOURIEZ, David CICALA à Thierry VACHON, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2016.02.01.7**

**OBJET : Partenariat avec l'association Escossor pour l'organisation d'un événement grand public et d'ateliers pédagogiques sur le patrimoine**

Monsieur Jean-Paul MOREL, conseiller municipal délégué à la conservation et au patrimoine historique, expose aux membres du conseil municipal un projet de partenariat avec l'association Escossor pour des actions de valorisation du patrimoine.

Un partenariat avec l'Association Escossor est proposé pour l'organisation d'une animation d'envergure, une fois par an, de préférence le samedi et le dimanche de Pentecôte, au Château et/ou à la Maison Forte des Allinges, ainsi que pour la création de nouveaux ateliers pédagogiques.

L'association Escossor a pour objectifs la mise en place de fêtes médiévales, de supports éducatifs pour expliquer et exprimer la vie médiévale et de tout autre événement ayant trait à la période médiévale.

Ce partenaire aura en charge la coordination des animations de reconstitutions ou évocations médiévales, dans le but de créer un événement ludique et pédagogique de qualité à destination d'un public familial.

En outre, il réalisera à la demande des ateliers pédagogique sur le thème de la monnaie, comprenant une démonstration de frappe.

Les conditions financières sont :

- Événement grand public : neuf mille Euros (9 000 €),
- Ateliers pédagogiques : deux-cent cinquante Euros (250 €) par demi-journée et quatre-cent cinquante Euros (450 €) par journée d'intervention. Les matériaux pour la frappe de monnaie sont compris dans le prix de la facturation à raison de trente pièces pour une demi-journée et soixante pour une journée.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention annuelle renouvelable deux fois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** le partenariat avec l'association ESCOSSOR pour les montants suivants:  
Événement grand public : neuf mille Euros (9 000 €),  
Ateliers pédagogiques : deux-cent cinquante Euros (250 €) par demi-journée,  
quatre-cent cinquante Euros (450 €) par journée.
- **AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention de partenariat et tous documents s'y rapportant.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 03/02/2016

Publication et transmission en sous préfecture le

08 FEV. 2016

Le Maire

Michel BASCOGNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.